



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle,**

FORCE OUVRIÈRE

1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

Compte rendu du CSASD-FS du jeudi 21 septembre 2023

Ordre du jour de la Formation Spécialisée

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Secrétariat de la formation spécialisée
- 3 Adoption du PV du 27 juin
- 4 Réponse aux avis du 27 juin.
- 5 Retour sur la situation du collège Sophie Germain et de l'école Marguerite Perey de Strasbourg
- 6 Bilan du registre SST
- 7 Validation des réponses et observations aux fiches S.S.T.
8. Calendrier prévisionnels des travaux
 - A visite d'établissements
 - B Réunion bâti scolaire
- 9 .Moyens mis à disposition des membres de la FS
10. Bilan indicateurs R.P.S. (années N et N-1)
 - A Nombre / taux de C.M.O., C.L.M., C.L.D.
 - B Temps partiels thérapeutiques
 - C demandes de disponibilités et démissions
- 11 Etat des lieux sur les notifications M.D.P.H./ taux de notifications respectées, en attente d'A.E.S.H.

Déclarations liminaires

Réponse du Dasen aux liminaires : 2/3 de revalorisation non conditionné. Et 1/3 seulement pour le pacte.

La santé au travail avec les IEN, ce ne sont pas des éléments de langage. Le 12 octobre, nous serons réuni dans le cadre d'un groupe de travail des directeurs d'école. Et nous discuterons réellement.

Inclusion : Sujet dont je parle avec l'agence régionale de Santé.

- 1 Adoption de l'ordre du jour

2 Secrétariat de la formation spécialisée nommée

3 Adoption du PV du 27 juin

Modifications nombreuses en séances.

4 Réponse aux avis du 27 juin.

Eclairage des différents avis

Modification de certaines réponses

5 Retour sur la situation du collège Sophie Germain et de l'école Marguerite Perey de Strasbourg

Suite à l'incendie de l'école, présence du préfet, du DASEN de la maire, mise en place d'une cellule d'écoute.

Dès le retour des vacances d'été, réunion technique qui a permis de décider de ne pas accueillir les élèves à la rentrée.

Cellule d'écoute remise en place à la rentrée.

Elèves accueillis : les plus petits dans l'école Langevin en face.

Transitoirement il y a des classes dédoublées qui fonctionnent avec 2 enseignants dans la même classe.

Pour les personnels, cellule d'écoute levée rapidement et preuve de professionnalisme de la directrice qui a su rassurer les collègues. Le fonctionnement qui est prévu est d'accueillir les élèves au retour des congés d'automne.

Les moyens mis en place en attendant sont : Un professeur surnuméraire, le coordinateur de réseau apporte un soutien à la directrice pour tous le mois de septembre et intervient le matin. Priorité pour le recrutement d'un service civique supplémentaire qui n'a pas été trouvé la première semaine.

Question FO : y aura-t-il un temps banalisé prévu pour les collègues pour assurer le déménagement dans l'école rénovée. Les enseignants ont dû recréer tous leurs matériels pédagogiques et il conviendrait qu'il n'ait pas à le faire pendant leurs vacances scolaires.

DASEN : nous essayerons d'évoquer ce problème en temps et en heure

6 Bilan du registre SST

7 Validation des réponses et observations aux fiches S.S.T.

8. Calendrier prévisionnels des travaux

A visite d'établissements

B Réunion bâti scolaire

9 .Moyens mis à disposition des membres de la FS

10. Bilan indicateurs R.P.S. (années N et N-1)

A Nombre / taux de C.M.O., C.L.M., C.L.D.

B Temps partiels thérapeutiques

C demandes de disponibilités et démissions

Demande de précision et de nouveaux chiffres pour l'année prochaine.

11 Etat des lieux sur les notifications M.D.P.H./ taux de notifications respectées, en attente d'A.E.S.H.

Madame Weibel du pôle école inclusive du Bas Rhin nous présente les chiffres de l'inclusion dans notre département en cette rentrée 2023

Rappel , 2017 : 4036 Elèves en Situation de Handicap

Quelques données pour cette Rentrée Scolaire 2023 dans notre département

- **6689 Elèves en Situation de Handicap** soit 65 % d'augmentation en 6 ans et 19 % d'augmentation depuis l'année dernière ?? . **Environ 3400 ESH ans le 1^{er} degré et 3289 ESH dans le 2^{ème} degré.**

- dont **2659 Elèves en Situation de Handicap** réparti dans les classes et **scolarisés avec l'appui de l'Ulis** (1240 ESH dans le premier degré et 1419 ESH dans le second degré) soit 39 % alors que le taux national d'accompagnement en Ulis est de moins de 30 %

et donc **4030** Elèves en Situation de Handicap réparti dans les **classes en classe ordinaire sans appui de l'Ulis.**(Dont 2160 dans le 1er degré et 1870 dans le second degré)

- **109 ULIS 1^{er} Degré** (sur 771 écoles) + **106 ULIS 2^{ème} Degré (dont 81 Ulis Collège** sur 89 collèges publiques **et 25 Ulis Lycée** sur 25 Lycées Polyvalent et professionnel publiques) **soit un total de 215 Ulis**

- **3175 élèves notifiés AESH** (70 % et 30 %) pas de précision de durée

- **2776 élèves accompagnés par 1026,33 Equivalent Temps plein AESH ou 1682 AESH (personnes physiques).** Ce chiffre nous est donné sans que le service de l'école inclusive puisse nous dire combien de ces élèves bénéficient d'un accompagnement correspondant à celui prévu par la notification. Nous ne savons pas si un élève notifié pour un AESH individualisé en bénéficie sur tout le temps scolaire. Pour rappel, nous demandons ce chiffre depuis plus de 2 ans.

Le service de l'école inclusive nous précise qu'il est contraint de gérer la pénurie et que si tous les élèves bénéficiaires d'une notification individualisée étaient dotés à la hauteur de ce que prévoit la loi, alors nombreux seraient les élèves bénéficiaires d'une notification mutualisée (sans précision du nombre d'heure d'accompagnement) qui ne pourraient être accompagnés.

En plus des élèves non accompagnés à la hauteur de leur notification il reste donc **399 élèves notifiés sans aucun accompagnement** et cela malgré une dotation de 60 Equivalent Temps Plein supplémentaires en cette rentrée 2023 soit 90 AESH pour le département. Tous les crédits alloués ayant été dépensés et ces 90 AESH recrutés, ces 399 élèves n'ont aucune chance d'être accompagnés sans nouveaux crédits. Pas plus que les nouveaux élèves qui bénéficieront d'une notification MDPH. Seuls les 70 AESH démissionnaires en cette rentrée seront remplacés si on leur trouve des remplaçants pour suivre les élèves déjà suivis. Le service de l'école inclusive nous précise que dans les zones rurales, il peine à trouver des candidats AESH. C'est aussi le cas dans certains quartiers de l'Eurométropole.

- **526 ESH en attente d'affectation Ulis donc réparti en classe ordinaire** alors que leur handicap ne le leur permet pas

- **539 ESH en attente d'une admission IME.** Ces 539 élèves sont donc affectés en Ulis alors que leur handicap ne le leur permet pas, soit en moyenne 2,5 élèves dans chacune des 215 Ulis. Donc plus

d'un quart des effectifs des Ulis prévus par la loi (12 élèves dans le 1^{er} degré et 10 dans le 2^{ème}) sont des élèves qui relève d'IME.

Evolution des effectifs des ESH en milieu scolaire

EFFECTIFS BAS-RHIN	Rentrée Scolaire 2017	Rentrée Scolaire 2023 (ventilation 1D/2D approximative)	AUGMENTATION
1 ^{er} Degré	2290	3400	+ 48,5 %
2 ^{ème} Degré	1746	3289	+ 88,5 %
Total	4036	6689	+ 65,7 %

L'accompagnement humain

Evolution du nombre d'AESH personnes physiques

	Bas-Rhin	France
2017	690	92 700
2018	785	97 800
2019	1176	105 200
2020	1263	117 300
2021	1378	125 500
2022	1524	132 200
RS 2023	1682	?
Evolution depuis 2017	+ 143,8 %	+ 42,6 %

Feuille de route de l'ARS :

- 1 Objectif à 5 ans : 80 % des enfants accueillis en ESMS (IME) bénéficient d'une inclusion scolaire
- 2 transformations de l'offre médico-Sociale
- 3 renforcer les Ulis par un étayage médico-social
- 4 Stratégie autisme au sein des TND : UEMA, UEEA, DAR.
- 5 renforcer les Pials
- 6 Développement des EMAS

La conférence nationale du handicap 26 avril 2023.

12 mesures dont

La transformation des pial en pole d'appui à la scolarité

Le renforcement de l'accès au MPA

La création d'un métier d'accompagnement à la réussite éducative (ARE)

Le déploiement des équipes mobiles médico-sociales pour favoriser la scolarisation

Le grand plan de formation des équipes pédagogiques

L'intervention des professionnels de santé dans les murs de l'école

La création d'un référent « handicap et accessibilité pédagogique » dans chaque circonscription 1D et établissement 2D.

Rappel des chiffres généraux de l'école dans le 1^{er} degré dans le Bas Rhin

Nombre d'école dans le Bas Rhin en 2022-2023

	Publique	Privé	Total
Maternelle	236	3	239
Elémentaire	247	8	255
Primaire	265	12	277
Total	748	23	771

Nombre d'élève dans le Bas Rhin en 2022-2023

	Publique	Privé	Total
Pré Elémentaire	35 168	1 174	46 342
Elémentaire	60 567	3 923	64 490
ESH en Ulis Ecole	1 213	27	1 240
Total	96 948	5 124	102 072